



Sauvegarde des Terres d'Albion et du Jabron

2275 Chemin des Meyniers
St André de Villesèche – Les Omergues
04 150 - Revest du Bion

04 92 77 08 22 - contact@staja.fr - <https://staja.fr>

Objet : Document-cadre des Chambres d'Agriculture concernant la « seconde catégorie de photovoltaïque »

À Monsieur le maire et mesdames et messieurs les conseillers municipaux des Omergues
Copie à monsieur le préfet et madame la sous-préfète des Alpes de Haute Provence

Les Omergues, le 17 juillet 2025

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Nous vous remercions pour votre réponse à notre demande du 7 juillet concernant le document-cadre de la Préfecture du 04 transmis par la DDT 04. Nous prenons bonne note de votre « *avis défavorable sur la carte établie, pour tout autre projet à part les parcs photovoltaïques au sol existants ou en projet* ».

Nous restons persuadés que la réalisation des 2 parcs dont le permis de construire a été déposé (La Lauzette et la Viérasse) constitue un véritable non-sens et ne se justifie nullement tant au niveau national qu'au niveau communal.

Un non-sens : la mise en place des parcs solaires puis leur exploitation va occasionner de profonds dégâts sur plusieurs dizaines d'hectares d'espaces naturels au mépris de la biodiversité. Que restera-t-il au bout de 30 ans ou plus quant aux promesses de remettre les terres en l'état d'origine quand on voit dans quel état ces terres sont mises pour y installer des panneaux (coupes et arrachages d'arbres, nivellement des sols avec de multiples engins de chantier, enfonçage de pieux dans la roche ou fixation au sol avec du béton, construction de locaux techniques, enfouissement de réserves d'eau, utilisation de produits décapants pour laver les panneaux, les kilomètres de câbles enterrés pour parvenir aux postes sources, ...). Ajoutons à cela que les entreprises exploitantes actuelles auront très certainement changé plusieurs fois de nom, de propriétaires et que personne ne peut être sûr que l'obligation de remise en état suive ces modifications.

Un non-sens : actuellement, un projet de PLU est en cours qui nous paraît être également un non-sens pour un tout petit village rural comme les Omergues et dont le but principal semble plutôt être de « coller » aux 2 permis de construire déposés pour la construction de 2 parcs supplémentaires. Prenons quelques objectifs inscrits dans le projet de ce PLU

- Poursuivre les aménagements nécessaires au développement des activités de loisirs (sentiers de biodiversité...)
- Mettre en valeur les circuits de randonnées pédestres et équestres, de trails,
- Développer les activités culturelles autour des richesses communales (plantes aromatiques)
- Valoriser les ressources naturelles (soleil, bois, sous-sol, ...)
- Conserver la qualité architecturale et paysagère du village et des hameaux

En quoi la construction de centrales solaires permet-elle de répondre à ces objectifs ? Comment peut-on accepter de sacrifier des dizaines d'hectares d'espaces naturels en « échange » de sentiers botaniques, de pistes pédestres ou équestres, de sentiers de biodiversité, ... ?

Non justification de ces parcs au niveau national : en France, en 2024, notre consommation a été de 12,7 % inférieure à la moyenne des années 2014-2019. Non seulement notre production est suffisante mais on vend de l'électricité à d'autres pays et lorsque la production est trop abondante (trop de soleil, trop de vent), il arrive qu'elle soit vendue à prix négatif ! La production d'énergie en France actuellement est déjà décarbonée à plus de 95%. (voir le Power Point présenté lors de la réunion publique de la STAJA: <https://staja.fr/wp-content/uploads/2025/07/2025-06-14-Power-Point-Joel.pdf>)

Non justification de ces parcs au niveau communal : les seules retombées que ces parcs peuvent avoir sur la commune sont d'ordre pécuniaire. Certes, nous savons que les subventions accordées à la commune sont en régression et que les dépenses, dans certains domaines augmentent. Il faut d'ailleurs noter que ces subventions baisseront encore plus pour compenser les gains apportés par le photovoltaïque. D'après les chiffres que vous nous avez fournis, le parc du Défends rapportera 18 545 euros par an auxquels s'ajoutera le montant des taxes foncières. A ce jour, à notre connaissance, il n'y a que de vagues projets d'utilisation de cette somme (parking de covoiturage, halle bio, ...). La question se pose donc de savoir si les revenus déjà envisagés avec les 2 parcs construits ne suffisent pas aux besoins de la commune. Et, encore une fois, et quels que soient les besoins, réels ou supposés, peuvent-ils justifier la destruction de plusieurs dizaines d'hectares d'espaces naturels ?

Pour notre part, nous pensons que rien ne peut le justifier et entendons bien poursuivre notre demande d'abandon de ces 2 projets.

Veillez croire monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, en nos salutations cordiales.

Pour la STAJA
Rouvier Jean-Jack

